



# 750 millions d'euros levés sur une maturité de 10 ans :

# Succès pour la première émission de référence de l'AFL en 2024

Ce jeudi 11 janvier 2024, l'AFL, la banque des collectivités, a réalisé sa première émission obligataire syndiquée de l'année, une émission de référence de 750 millions d'euros à 10 ans.

Le livre d'ordres, supérieur à 1 milliard d'euros (hors intérêts des chefs de file associés) soit une sursouscription de 1,3 fois le montant offert, atteste de la solidité de la base des investisseurs qui supportent l'AFL et la qualité de son crédit.

# Une nouvelle émission de référence pour l'AFL

Ce jeudi 11 janvier, l'AFL a réalisé sa première émission obligataire de référence de l'année, une nouvelle souche de 750 millions d'euros de maturité de 10 ans. Malgré un contexte de marché marqué par des incertitudes en ce début d'année, l'AFL a émis avec succès cette nouvelle obligation, placée auprès de 38 investisseurs, pour un montant dépassant 1 milliard d'euros, soit une sursouscription de 1,3 fois le montant offert hors intérêts des chefs de file.

Après avoir annoncé une marge initiale de 50 points de base au-dessus de la courbe interpolée des OAT (Obligations assimilables au Trésor), l'AFL a réussi à resserrer sa marge d'1 point de base au cours de l'exécution de la transaction, parvenant à un niveau final de OAT+49 points de base.

« Pour la deuxième année consécutive, l'AFL a choisi d'émettre une obligation d'une taille initiale de 750 millions d'euros. Nous sommes fiers de confirmer ce succès, qui continue d'illustrer la confiance manifestée par les investisseurs dans le modèle de l'AFL » explique Thiébaut Julin, Directeur financier de l'AFL. « L'AFL a choisi de variabiliser intégralement son bilan. Nous avons donc immédiatement couvert cette émission au niveau compétitif de Mid Swap+61 », confirme Romain Netter, Directeur du financement moyen et long-terme. « Cette émission obligataire est la première étape du programme de financement de l'AFL en 2024, qui s'élève à 2,5 milliards d'euros. Il vise à satisfaire les besoins croissants en crédit des collectivités membres. »

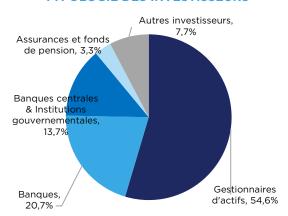
# Un intérêt des investisseurs pour la signature de l'AFL

En ce qui concerne les allocations, la présence notable des gestionnaires d'actifs est une fois de plus à relever (54,6 %). Géographiquement, l'Europe est la zone la plus représentée, avec l'ensemble Allemagne/Autriche/Suisse, le Royaume-Uni et l'Europe du Sud qui pèsent pour 62 % des allocations, illustrant notamment l'appétit de la qualité de crédit des collectivités locales françaises par les investisseurs européens.

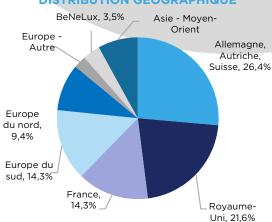


#### Provenance et nature des investisseurs

#### **TYPOLOGIE DES INVESTISSEURS**



#### **DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE**



# Des prêts pour financer les investissements des collectivités locales

Les 750 millions d'euros levés vont permettre à l'AFL de financer les investissements des collectivités membres en 2024. « Notre unique objectif est de pouvoir proposer à nos collectivités membres des prêts aux conditions les plus compétitives possibles, a fortiori dans cette période où le besoin d'investissement se fait aigu et où l'environnement de taux demeure fluctuant » confirme Laurence Leydier, Directrice des Adhésions et du Crédit.

#### Termes de la transaction :

**Emetteur**: Agence France Locale

Notation: Aa3 /AA- (Moody's stable / S&P stable)

Format : RegS, au porteur, dématérialisés

Montant : €750 M

Date de règlement : 18 janvier 2024 Echéance : 20 mars 2034 (10 ans)

Coupon: 3.125% Annuel Spread: OAT+49bps Rendement: 3,213% Cotation: Euronext Paris

### A propos de l'AFL

# « Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants ».

« En créant la première banque que nous détenons et pilotons à 100%, nous, collectivités locales françaises, avons posé un acte politique fort en faveur de la décentralisation. Notre établissement, l'Agence France Locale, n'est pas un établissement financier comme les autres. Créé par et pour les collectivités, il agit pour le monde local, pour renforcer notre liberté, notre capacité à développer des projets et notre responsabilité d'acteurs publics. Sa culture de la prudence nous préserve des dangers de la complexité et la richesse de sa gouvernance, des dérives liées aux conflits d'intérêt. L'objectif fondamental : offrir un accès à la ressource au monde local, dans les meilleures conditions et en toute transparence. Les principes de solidarité et d'équité nous guident. Convaincus qu'ensemble on va plus loin, nous avons souhaité un établissement agile, qui s'adresse à toutes les collectivités, aux plus

## AFL - Communiqué de presse

importantes régions comme aux plus petites communes. Nous concevons le profit comme un moyen d'optimiser la dépense publique, non comme une fin. À travers l'AFL, nous soutenons un monde local engagé pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux. L'AFL renforce notre pouvoir d'agir : mener des projets sur nos territoires, pour aujourd'hui comme pour demain, au service des habitants. Nous sommes fiers d'avoir une banque qui affiche un développement à notre image, toujours plus responsable et plus durable. Nous sommes l'Agence France Locale. »